



PREFECTURE ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 78 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

91-01 Préfecture de l'Essonne

CABINET

Arrêté N °2014269-0004 - Arrêté n ° 78 portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé sur le département de l'Essonne.

..... 1



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014269-0004

**signé par
le Préfet de l'Essonne**

le 26 Septembre 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
CABINET
BSISR**

Arrêté n ° 78 portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé sur le département de l'Essonne.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

ARRETE n°78
Portant réquisition d'officines de pharmacie
pour assurer un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres produits
de santé sur le département de l'Essonne

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L. 5125-1-1 A alinéa 3°,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 alinéa 4 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets ;
- VU le communiqué de presse national de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (Chambre Syndicale des Pharmaciens de Paris) du 18 septembre 2014 appelant à une grève (fermeture) des pharmacies d'officine durant toute la journée du 30 septembre 2014,
- VU le courrier du syndicat des pharmaciens de l'Essonne du 25 septembre 2014 lançant un mot d'ordre de fermeture des pharmacies pour le journée du mardi 30 septembre 2014 ;
- Considérant que la cessation de l'activité d'officine durant toute une journée ne permet pas de répondre aux besoins de la population et apparait de nature à compromettre la continuité des soins dans son ensemble ;
 - Considérant que la cessation d'activité d'officine est de nature à créer un risque pour la santé publique par défaut d'approvisionnement de la population en médicaments et autres produits de santé;
 - Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;
 - Considérant la nécessité d'assurer la continuité des soins et la protection de la santé publique ;
 - Considérant qu'il y a lieu dans ces conditions d'organiser un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé dans le département de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont réquisitionnées pour assurer un service minimum d'approvisionnement ambulatoire en médicaments et autres produits de santé, les pharmacies du département mentionnées dans les annexes ci-jointes du présent arrêté, dans les conditions précisées par ces annexes, pour la journée du 30 septembre 2014 aux heures habituelles d'ouverture en semaine.

ARTICLE 2 : Les pharmaciens titulaires de ces officines sont chargés de l'exécution de cet arrêté, c'est-à-dire sont responsables de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

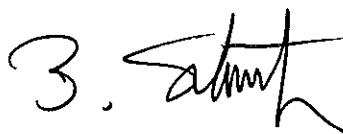
ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, le directeur départemental de la Sécurité Publique et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La présente réquisition sera signifiée aux pharmacies concernées par les forces de l'ordre.

Evry, le 26 septembre 2014

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Schmelz', written over a large, faint number '3'.

Bernard SCHMELTZ

MARDI 30 SEPTEMBRE 2014 (JOURNEE)

Pharmacies

SECTEURS + Communes concernées	JOUR DE REQUISITION	NOM ET ADRESSE DE PHARMACIE	TELEPHONE
ZONE 1 Fleury-Mérogis, Grigny, Ris-Orangis, Viry-Châtillon	Mardi 30 septembre 2014	Pharmacie NGUYEN BAO 7 place Jacques Brel 91130 RIS-ORANGIS M. Bao NGUYEN BAO	01.69.06.21.36
ZONE 2 Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Longjumeau, Morangis, Saulx les Chartreux, Wissous	Mardi 30 septembre 2014	Pharmacie THOU Place de la Libération 91380 CHILLY-MAZARIN M. Mathurin THOU	01.69.09.25.20
ZONE 3 Angerville, Etampes, Etréchy, Méréville, Morigny-Champigny, Pussay, Saclas	Mardi 30 septembre 2014	Pharmacie BODINEAU-MOREL et GOGUE-DEPEUILLE 43 rue des Ponts 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY Mmes BODINEAU-MOREL et GOGUE-DEPEUILLE	01.64.94.06.75
ZONE 4 Corbreuse, Dourdan	Mardi 30 septembre 2014	Pharmacie COQUAND Centre Commercial Croix Saint-Jacques 91410 DOURDAN Mme Chantal COQUAND	01.64.59.86.77
ZONE 5 Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Posten Savigny sur Orge	Mardi 30 septembre 2014	Pharmacie HARMANT et MICHEL 2 place de la Gare 91600 SAVIGNY SUR ORGE Mrs HARMANT et MICHEL	01.69.05.02.43
ZONE 7 Brétigny sur Orge, Linas, Longpont sur Orge, Marcoussis, Monthéry, Morsang sur Orge, Nozay, Plessis-Pâté, Ste Geneviève des Bois, St Michel sur Orge, Villemoisson sur Orge, la Ville du Bois, Villiers sur Orge	Mardi 30 septembre 2014	Pharmacie GOUDENEGE 53 route de Ste Geneviève des Bois 91240 ST MICHEL SUR ORGE Mme Marie-Thérèse GOUDENEGE	01.60.15.74.73
ZONE 9 Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Verrières le Buisson, Villebon sur Yvette	Mardi 30 septembre 2014	Pharmacie MARIANNE 81 rue d'Estienne d'Orves 91370 VERRIERES-LE-BUISSON Mme Valérie MARIANNE	01.69.20.23.42

<p>ZONE 10 Boussy St Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay sous Sénart, Montgeron, Quincy sous Sénart, Varennes Jarcy, Vigneux sur Seine, Yerres</p>	<p>Mardi 30 septembre 2014</p>	<p>Pharmacie EL BENNA et BAIDRISS Centre Commercial Principal 1 avenue Victor Hugo 91860 EPINAY SOUS SENART Mrs EL BENNA et BAIDRISS</p>	<p>01.60.47.04.07</p>
<p>ZONE 11 Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, Gometz le Châtel, les Molières, les Ulis, Orsay, Saclay</p>	<p>Mardi 30 septembre 2014</p>	<p>Pharmacie BENFREDJ 2 place de la Poste 91440 BURES SUR YVETTE M. Pierre BENFREDJ</p>	<p>01.69.07.48.43</p>
<p>ZONE 15 Angervilliers, Arpajon, Boissy sous St Yon, Bouray sur Juine, Breuillet, Briis sous Forges, Bruyères le Châtel, Egly, Forges les Bains, Itteville, Janville sur Juine, Lardy, Leuville sur Orge, Limours, Marolles en Hurepoix, La Norville, Ollainville, St Chéron, St Germain lès Arpajon, St Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit</p>	<p>Mardi 30 septembre 2014</p>	<p>Pharmacie MAUDET 31/33 grande rue 91630 MAROLLES EN HUREPOIX M. Philippe MAUDET</p>	<p>01.69.14.89.49</p>
<p>ZONE 16 Ballancourt, Bondoufle, Boutigny sur Essonne, Cerny, Champcueil, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Coudray-Montceaux, Etioilles, Evry, la Ferté-Alais, Lisses, Maisse, Mennecy, Milly-la-Fôret, St- Germain-lès-Corbeil, St-Pierre-du- Perray, Saintry-sur-Seine, Soisy- sur-Ecole, Soisy-sur-Seine, Villabé</p>	<p>Mardi 30 septembre 2014</p>	<p>Pharmacie DUGUET 9 allée Victor Hugo Champtier du Coq 91000 EVRY M. DUGUET</p> <p>Pharmacie LARMANON 2 place de la Liberté 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE Mme Fabienne LARMANON</p>	<p>01.60.77.12.02</p> <p>01.64.93.20.48</p>